



Le journal des PPAM 2022

L'union des professionnels des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales vous propose ce bulletin syndical des actions menées par vos responsables professionnels en France pour que notre filière ne soit pas oubliée des politiques françaises et européennes.

EDITO

Si 2021 fut chargée et complexe, 2022 l'est encore plus. Le secteur lavandicole connaît depuis plusieurs années une crise sans précédent qui constitue une menace de plus en plus pesante pour l'ensemble de la filière des huiles essentielles. A cela s'ajoute le problème de la hausse des intrants entraînant une augmentation des coûts de production.

Nous sommes soumis à toujours plus de réglementation, au niveau européen et national. Les dossiers des perturbateurs endocriniens, des allergènes cutanés et des alcaloïdes pyrrolizidiniques sont toujours d'actualité.

PPAM de France continue et accentue ses actions afin de défendre la filière et nous avons connu quelques satisfactions syndicales : nos actions ont notamment conduit à modifier la classification des PPAM pour les éco-régimes de la future PAC (afin de pas être obligé d'enherber la totalité de nos cultures), ou encore à obtenir des extensions d'usages pour certains produits phytosanitaires.

Le déblocage de 10 millions d'euros pour soutenir les lavandiculteurs est une grande victoire et nous apportera une nouvelle bouffée d'air.

Alain Aubanel



PPAM de France
Les quintrands, Route de Volx
04100 Manosque
contact@ppamdefrance.com
Tel : 04.92.87.25.18

Alcaloïdes pyrrolizidiniques

Depuis quelques mois, PPAM de France c'est saisi du problème de la réglementation sur les alcaloïdes pyrrolizidiniques (AP). ces derniers sont classés comme étant des substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR). La réglementation vise à imposer une limite de taux d'AP dans les lots de plantes aromatiques et médicinales sèches. Si cette réglementation est entrée en application depuis le 1er juillet 2022, il n'est pourtant pas impossible de faire modifier les taux maximums imposés. C'est pour cela que PPAM de France continue son action en collectant des soutiens et des données permettant de défendre la filière. A cet effet, une newsletter portant sur les alcaloïdes pyrrolizidiniques a été diffusée en juillet auprès des institutions agricoles et de nombreux professionnels de la filière, avec pour principal objectif d'activer le réseaux d'élus locaux et nationaux sur cette problématique.

Dans un second temps une note de positionnement de la filière a été rédigée à l'initiative de PPAM de France et co-signée par plusieurs partenaires. Cette note n'aura de poids que si elle est suffisamment relayée et appuyée. Il est donc primordial que nous mobilisions un maximum d'élus en les invitant à contacter directement le syndicat.



Crise du marché lavandicole

Si le marché lavandicole s'était très bien comporté depuis une douzaine années, il s'est considérablement dégradé depuis 3 ans. Nous pouvons identifier plusieurs causes à la chute des prix, telles que la surproduction et la concurrence étrangère bien moins chère. Si la filière lavandicole connaît des fluctuations de prix depuis toujours, la crise que nous traversons est sans précédent car cumulée aux hausses des carburants et engrais entraînées par le COVID, la guerre en Ukraine et les spéculateurs. Cette situation contraint de nombreux producteurs à vendre à perte pour la 3ème année d'affilé.

Pour contrer cette crise, la seule solution serait de réduire les surfaces afin de retrouver un équilibre du marché. Pour cela, des réunions avec les sénateurs Roux (04), Monier (26) et Stanzione (84) ainsi que les acteurs majeurs de la lavandiculture ont été réalisés, et notre demande d'une enveloppe de 10 millions d'euros nous a été attribuée. Elle servira à la mise en place d'un plan d'arrachage de 5 000 ha. Les modalités de ce plan étant encore en discussion, plus de précisions seront à venir.

Si nous voulons que le marché lavandicole retrouve un équilibre, il faudra une grande solidarité de la part de tous les producteurs pour accepter de réduire les surfaces. Sans cela, la filière ne se relèvera pas.

Réglementations des huiles essentielles

Depuis 2021, PPAM de France est très actif sur les révisions des réglementations européennes, notamment les règlements REACH et CLP, et cette année, le travail ne faiblit pas. L'action syndicale visant à se donner de la visibilité et établir le contact avec les instances nationales et européennes en charge de ce sujet, a été un succès. Nous travaillons désormais, conjointement avec le CIHEF, à ce que les spécificités des huiles essentielles puissent être prises en compte dans la révision des règlements européens.

Dans cet objectif, PPAM de France a participé depuis le mois de décembre 2021 à trois comités interministériels réunissant les administrations françaises et l'ensemble du secteur des huiles essentielles (amont et aval).

Malgré des divergences entre certains ministères et la profession, le dialogue est instauré et une journée de visites d'exploitations agricoles et distilleries a été organisée dans la Drôme pour montrer aux représentants des ministères ce que sont vraiment les huiles essentielles.

Au niveau européen, à la fin du mois de juin, nous avons reçu, en collaboration avec L'Occitane, le député européen Cristian Busoi à Manosque afin de lui exposer notre point de vue et d'en faire un allier au sein du parlement européen.

A cela s'ajoutent les nombreux échanges avec la Commission européenne et les différents ministères français concernés.

Hausse du prix des carburants

Ce début d'année 2022 a vu éclater la guerre en Ukraine, et la crise qui en découle touche l'ensemble de la société, y compris les PPAM. Comme vous l'avez constaté, les prix de l'énergie, des carburants, gaz, électricité et intrants ont vu leurs prix exploser, et chaque étape de la culture, récolte, transport, distillation, séchage, ou conditionnement ont vu leurs coûts augmenter de manière significative et abusive.

Pour faire face à cette hausse, le ministère de l'Economie a proposé un plan de résilience qui ne convient malheureusement pas à notre filière : pour élarger à ce plan, il faut justifier d'un doublement du coût de l'énergie et nous n'avons eu que 71 % de hausse ...

PPAM de France, avec l'appui du CRIEPPAM, a par conséquent fournis une note à destination des Ministères de l'Economie et de l'Agriculture établissant la dépendance de notre filière aux énergies concernées. Des rencontres avec des élus ont eu lieu et se continuent afin de modifier le plan de résilience qui ne nous convient toujours pas dans sa deuxième version.

Tout n'est pas encore joué dans chacun des sujets cités précédemment, et il est très important, aujourd'hui plus que jamais, de montrer une véritable union et de faire corps en tant que filière, pour se protéger des nombreuses menaces auquel nous devons tous faire face.

Si vous souhaitez un travail syndical portant sur une thématique particulière, n'hésitez pas à revenir vers nous. Nous étudierons votre demande et validerons avec le conseil d'administration son intérêt pour la filière PPAM Française.